

PROCES-VERBAL

du tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures déposées pour les élections des représentants des usagers aux conseils des composantes élémentaires et de composantes sans personnalité morale du 1^{er} au 3 avril 2025

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1, L719-2, D713-1, D719-1 à D719-40 et D713-1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2024 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu les statuts de de l'UFR STAPS, de l'UFR Faculté de Médecine, de l'UFR Faculté de Pharmacie, de l'UFR LLASIC, de l'UFR SoCLE, de l'UFR IM2AG, de l'UFR PhITEM, de l'IUT1, du DLST et du DSDA ;

Vu les statuts de la Composante académique Sans Personnalité Morale (CSPM) Faculté Humanités, Santé, Sports, Sociétés (H3S), de la CSPM Faculté des Sciences et de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT) ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Grenoble Alpes du 11 février 2025 ;

Vu l'arrêté n° 2025-028 du 24 février 2025 portant organisation des élections des représentants des usagers aux conseils de composante et des CSPM ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Grenoble Alpes du 20 mars 2025 ;

Considérant qu'au 18 mars 2025 à 12 heures ont été enregistrées, pour les élections des représentants des usagers aux conseils des composantes élémentaires et de composantes sans personnalité morale du 1^{er} au 3 avril 2025, les listes de candidatures suivantes :

1. BDE 2025
2. Représanté
3. Pharmacie et biotechnologie
4. Pour une UFR LLASIC et un ICM écolo, féministe et solidaire
5. Pour une fac gratuite et ouverte à toutes et tous
6. Pour un Socle écolo, féministe et solidaire
7. Pour une fac gratuite et ouverte à toutes et tous
8. Pour un DLST écolo, féministe et solidaire
9. Pour un DLST engagé
10. Etudiantes et étudiants du DSDA
11. Liste présentée par HARTMANN ELIOTT

Après avoir constaté que :

- les noms de toutes les candidatures déposées figurent dans l'urne, il est procédé à un tirage au sort.

Résultat du tirage au sort :

L'ordre d'affichage des candidatures déposées est le suivant :

UFR STAPS :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	BDE 2025

UFR Faculté de Médecine :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	Représanté

UFR Faculté de Pharmacie :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	Pharmacie et biotechnologie

UFR LLASIC :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	Pour une UFR LLASIC et un ICM écolo, féministe et solidaire
2	Pour une fac gratuite et ouverte à toutes et tous

UFR SoCLE :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	Pour un Socle écolo, féministe et solidaire

UFR IM²AG :

Numéro d'ordre	Liste
COLLEGE D	
1	Pour une fac gratuite et ouverte à toutes et tous

UFR PhITEM :

Numéro d'ordre	Liste
Collège D	
Pas de candidature réceptionnée	

IUT 1 :

Numéro d'ordre	Liste
Collège F	
Candidature déposée déclarée irrecevable	

DLST :

Numéro d'ordre	Liste
Collège C	
1	Pour un DLST engagé
2	Pour un DLST écolo, féministe et solidaire

DSDA :

Numéro d'ordre	Liste
Collège C	
Candidature déposée déclarée irrecevable	